

PLR.Les Libéraux-Radicaux, CP 6136, 3001 Berne

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et
à l'innovation SEFRI
Division Coopération en matière de formation
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

Berne, le 19 octobre 2015 / ft
VL_Bildungzusammenarbeits-
gesetz

Loi fédérale sur la coopération entre la Confédération et les cantons dans l'espace suisse de formation (Loi sur la coopération dans l'espace suisse de formation, LCESF)
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* remarque que la mise en œuvre de l'art. 64a Const. s'est bien déroulée et fonctionne aujourd'hui bien. La collaboration répond aux attentes, tant de manière verticale qu'horizontale. La LCESF soumise à consultation permettra la continuité de cette collaboration et renforcera la qualité et la perméabilité du système de formation en Suisse. De plus, ce projet ne crée aucune nouvelle répartition des tâches ni de réglementation supplémentaire et il est prévu de compenser les dépenses supplémentaires. Par conséquent et pour soutenir l'amélioration de la qualité et de la perméabilité du domaine de formation suisse, le PLR soutient le projet soumis à consultation.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
Le Président



Philipp Müller
Conseiller national

Le Secrétaire général



Samuel Lanz